



Tout le monde devrait d'abord vérifier s'il est dans le système judiciaire de l'immigration

- Vérifiez si vous êtes dans le système ici : <https://acis.eoir.justice.gov/en/> Si vous êtes
- dans le système, il vous indiquera la date/adresse de votre prochaine audience au tribunal. Si vous n'êtes pas
- dans le système le système vous dira CAS NON TROUVÉ Important :
- même si vous avez un NTA (AVIS À COMPARUTER) et une date de comparution au tribunal de l'immigration, vous n'êtes peut-être pas dans le système, c'est pourquoi il est important de vérifier si vous êtes dans le système.

02

Pour ceux qui ne sont pas dans le système ou qui n'ont pas obtenu de NTA :

- Vous devez envoyer une copie de votre demande d'asile (I-589) au bureau de l'UCIS à Chicago. Voir l'option 2 ici : <https://shorturl.at/GLY34> Après quelques semaines,
- vérifiez si vous êtes dans le système <https://acis.eoir.justice.gov/en/>, car l'USCIS aurait dû envoyer votre demande à l'immigration tribunal et à ICE/OPLA

03

Si vous êtes dans le système, vous pouvez envoyer votre demande d'asile par courrier :

- À New York, vous avez la possibilité d'envoyer votre demande d'asile par courrier (I-589)
- Vous devrez envoyer une copie de votre I-589 au tribunal de l'immigration de votre prochaine audience et une copie au bureau ICE/OPLA, veuillez suivre les instructions de l'option 3 ici : <https://shorturl.at/GLY34> Si vous n'êtes pas à New York, vérifiez le lien
- d'immigration : <https://www.justice.gov/eoir/find-immigration-court-and-access-internet-based-hearings> et le lien OPLA : <https://www.ice.gov/contact/field-offices>

04

Après avoir soumis votre candidature, vous devez demander un rendez-vous Biométrie :

- Vous devez demander à prendre un rendez-vous biométrique car il ne vous sera pas envoyé automatiquement après le dépôt de votre demande. Pour prendre un rendez-vous biométrique veuillez suivre les
- instructions : <https://rifnyc.org/how-to-request-biometrics>

05

Découvrez combien de jours vous avez sur votre horloge d'asile :

- Une fois votre demande enregistrée au tribunal des étrangers, vous pourrez connaître le nombre de jours qu'il vous reste. Une fois que vous avez 150 jours à votre compteur, vous pouvez demander un permis de travail.
- Vous devez appeler le tribunal de l'immigration pour savoir de combien de jours vous disposez (vous ne pouvez pas le savoir en ligne). Veuillez suivre ces instructions : <https://www.rifnyc.org/how-do-i-check-my-uscis-asylum-clock>